

# Fiche

# Relations aux politiques publiques

Au cours de nos entretiens, nous avons tâché de comprendre les relations entre les tiers-lieux nourriciers et les acteurs publics (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, administrations centrales, etc.). Nous avons cherché à interroger la place des tiers-lieux nourriciers dans les politiques publiques, et plus particulièrement les politiques alimentaires. Les tiers-lieux participent-ils à une transformation des politiques publiques ? S'intègrent-ils dans les dispositifs publics existants ? Font-ils l'objet de dispositifs publics spécifiques ?

Fiche issue de l'étude :  
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**  
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**  
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



## Les différentes formes de partenariats acteurs publics et tiers-lieux

Tous les tiers-lieux nourriciers interrogés dans le cadre de l'étude ont des partenariats avec des collectivités territoriales et/ou des services de l'État. Certains tiers-lieux s'inscrivent même dans des programmes européens. La forme et la durée de ces partenariats sont très variables : accompagnement en ingénierie, mise à disposition d'infrastructures, soutiens financiers (investissement et fonctionnement), appui technique, relais, mise en relations, etc.

### Les collectivités comme relais d'informations

Les collectivités locales constituent des relais d'informations importants pour les tiers-lieux, notamment sur les réglementations, les dispositifs financiers et l'identification de structures et ressources utiles pour le développement du tiers-lieu.

Souvent gardiennes de la réglementation urbaine et territoriale, elles jouent un rôle crucial en fournissant aux tiers-lieux des informations essentielles sur la conformité légale de leurs initiatives, sur les règles d'urbanisme, les normes de sécurité ou encore les exigences en matière de permis de construire. Elles sont également des partenaires précieux pour orienter les tiers-lieux vers les dispositifs d'accompagnement existants qui sont les plus adaptés à leurs besoins : subventions disponibles, programmes de financement participatif, prêts à taux préférentiels, agences d'appui en ingénierie, programmes de l'État et institutions publiques pouvant aider les tiers-lieux, etc. Les collectivités peuvent fournir une assistance dans la préparation et la soumission de demandes de financement. Une aide précieuse pour des porteurs de projets de tiers-lieux qui manquent souvent de ressources, d'expertise et surtout de temps, pour naviguer parmi les multiples canaux de demandes de subventions à toutes les échelles.

### Appui technique des collectivités

En plus de fournir des informations réglementaires et financières, les collectivités locales peuvent déployer un soutien technique approfondi direct (si elles ont les RH internes) et indirect (par le biais de prestataires) pour les tiers-lieux, couvrant une gamme variée de domaines essentiels à leur développement et à leur fonctionnement optimal.

- **Conseils sur la conception architecturale** : Les collectivités mettent à disposition leur expertise en matière d'urbanisme et d'architecture pour aider les porteurs de projets à concevoir des espaces fonctionnels et esthétiques.

- **Aménagement de l'espace** : En travaillant en étroite collaboration avec les porteurs de projets, les collectivités contribuent à concevoir des espaces polyvalents qui répondent aux besoins divers de la communauté. Elles peuvent proposer des solutions innovantes pour maximiser l'utilisation de l'espace disponible, créer des zones de travail collaboratif, des espaces de détente, et des lieux dédiés à des activités spécifiques telles que des ateliers ou des événements culturels.
- **Accessibilité aux personnes handicapées** : Certaines collectivités peuvent fournir des conseils sur la conception d'installations adaptées aux personnes handicapées (rampes d'accès, ascenseurs, toilettes adaptées, équipements ergonomiques).

### La mise à disposition d'infrastructures (terrains, lieux ou équipements)

Certaines collectivités mettent à disposition des infrastructures essentielles au développement des tiers-lieux nourriciers comme des terrains et des bâtiments. Ces mises à disposition favorisent l'émergence d'une dynamique locale autour du projet de tiers-lieu nourricier. Elles constituent également une opportunité pour les collectivités de réinvestir des locaux vacants ou même de réhabiliter des friches jusqu'ici difficilement valorisables.

**La ville de Marseille** a mis à disposition du foncier à moindre coût pour le tiers-lieu Le GRAIN de la Vallée. L'association occupe une ancienne école de la ville de Marseille, depuis septembre 2019. L'association verse ici un loyer symbolique de 27,98 euros par mois, pour un bien dont la location est estimée à 10 662,50 euros à l'année. Il s'agit d'un bail de droit commun de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

## Appui à la mise en relation sur le territoire

La mise en relation avec d'autres acteurs est un élément clé du soutien apporté par les collectivités locales aux tiers-lieux, en facilitant les rencontres et les collaborations entre les porteurs de projets de tiers-lieux et d'autres acteurs du territoire : entreprises locales, universitaires, associations, chambres consulaires... Ces passerelles opérationnelles permettent aux tiers-lieux de bénéficier de l'expertise, des ressources et du réseau étendu des différents acteurs impliqués. C'est notamment à travers les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), que ce travail de mise en lien se fait. Ces partenariats multi-acteurs renforcent les liens au sein de la communauté locale, favorisant ainsi une culture de confiance, de partage et de coopération. Cette mise en relation enrichit l'écosystème des tiers-lieux et renforce leur impact sur le territoire.



Voir la fiche « *Gouvernance alimentaire* »

## Soutien au montage de demandes de subventions

Ce soutien peut prendre différentes formes : fourniture de modèles de demandes, conseils sur la rédaction de propositions, recommandations sur les sources de financement appropriées. Les acteurs publics peuvent également rédiger des lettres de soutien officielles pour certains appels à projets, mettant en avant l'importance et l'impact des initiatives de tiers-lieux pour le territoire. Elles contribuent ainsi à accroître les chances de succès des tiers-lieux dans l'obtention de financements nécessaires pour leur développement et leur expansion.

Ces collaborations peuvent aller jusqu'au portage par la collectivité d'une réponse collective à un appel à projets dans le but d'obtenir des financements pour différentes actions, dont certaines sont portées par le tiers-lieu nourricier. Les équipes de la collectivité coordonnent dans ce cas une réponse à un appel à projets en réunissant plusieurs organisations locales, en rédigeant le dossier et en assumant la charge administrative du projet collectif.

## Le soutien financier

L'entièreté des tiers-lieux nourriciers interrogés bénéficient de soutiens financiers publics pour développer leurs activités. Si le niveau et l'orientation du financement public varient selon les projets, ils apparaissent comme un facteur essentiel pour l'émergence, le développement et la consolidation de ces projets. Les soutiens financiers peuvent être fléchés tant en investissement qu'en fonctionnement, selon les appels à projets. Les financements publics permettent de soutenir des actions très différentes d'un tiers-lieu nourricier à un autre. Par exemple, pour le tiers-lieu l'Arbre, les financements en investissement du programme Manufactures de proximité ont permis

de créer un laboratoire de transformation de lait mutualisé entre les différents éleveurs.

## Au croisement de différents dispositifs publics

Les subventions proviennent la plupart du temps de plusieurs acteurs publics. Les tiers-lieux nourriciers développent des partenariats à différentes échelles (commune, intercommunalité, Région, État, Europe, etc.) et articulent différents dispositifs de soutien (soutien à l'ESS, fonds de revitalisation, programmes nationaux, aide à l'innovation sociale, etc.), en fonction de leurs activités mais également des opportunités. Le tiers-lieu paysan de La Martinière est ainsi soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du programme « Fabriques de territoire », par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le département de la Loire.



Voir la fiche « *Modèles socio-économiques* »

La diversité des dispositifs publics mobilisés par les tiers-lieux nourriciers témoigne de l'hybridation d'activités dans ces lieux. Souvent à la croisée entre plusieurs problématiques locales, leurs actions répondent à différents enjeux de politiques publiques : alimentation durable et transition agricole, mais également insertion sociale, médiation culturelle, inclusion numérique, formation professionnelle, économie sociale et solidaire, vie de quartier, cohésion sociale, développement économique, préservation du patrimoine, etc.

Chaque tiers-lieu nourricier constitue ainsi un modèle de financements qui lui est propre, à partir des soutiens publics qu'il parvient à mobiliser. Ces différents soutiens publics peuvent prendre plusieurs formes :

- appels à projets,
- appels à manifestation d'intérêt,
- conventions de partenariat,
- convention pluriannuelles d'objectifs,
- programmes d'accompagnement, mise à disposition de moyens humains
- ou matériels, etc.

## Par exemple, le tiers-lieu La Smalah articule :

### Soutien de la commune de Saint-Julien-en-Born.

#### Soutiens directs et indirects à la formation Numérique & Territoire, spécialité artisanat en 2023 :

- Indirect via la prise en charge en direct des achats de matières premières et fournitures nécessaires à la construction d'une Tiny House (objet du chantier formation). *À noter que la Tiny House est donnée à la commune de Saint-Julien-en-Born à l'issue de la formation et est destinée à loger des saisonniers. Montant du soutien indirect : 32 000€ HT (38 400€ TTC)*
- Direct via leur participation à la prise en charge des hébergements de jeunes en formations et de leur repas sur toute la durée du cursus. *Montant soutien direct : 2500 € TTC*

### Soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### Projet Ancrage (2021 > 2025) :

- Innovation sociale expérimentation (financement été 2021 > été 2023) : 30 000€
- Innovation sociale développement (financement été 2023 > été 2025) : 40 000€

#### Formation Numérique & Territoire 2023 :

- Initiative Territoriale (2023) : 20 000€

### Soutien du programme Manufactures de proximité pour ses activités de production d'outils pour les agriculteurs et d'ateliers de fabrication numérique

Les activités de productions d'outils pour les agriculteurs sont intégrées au projet Ancrage. Affectation de 10 000€ de fonctionnement du programme "Manufactures de proximité" au projet Ancrage en 2024, il a permis de cofinancer :

- le poste de Benjamin Maugey (chef de projet Ancrage),
- les prestations de formateurs techniques spécialisés dans la production/réparation d'outils agricoles,
- les dépenses d'achats de matières premières dédiées aux actions de RD relatives à l'outillage agricole,
- l'entretien des machines et outillages spécifiques de notre atelier de fabrication.

### Soutien du programme Fabriques de territoire pour ses activités de cohésion sociale grâce à son café associatif

Le financement Fabriques de Territoire, clôturé en décembre 2022, a été affecté au soutien des activités de cohésion sociale de l'association durant 3 années à hauteur de 50%, soit 75 000€ (25 000€/an). Il a permis de cofinancer les fonctions support de l'association, soit les postes de :

- Alban Pérennes puis Yann Lorteau (responsables administratifs et financiers),
- Odile Le Jalle (comptable).

**7 des tiers-lieux interrogés sont lauréats de l'AMI «Fabriques de territoire»** porté par l'ANCT en soutien à des tiers-lieux ressources en dehors des grands centres urbains, en mesure de rayonner et d'accompagner d'autres tiers-lieux sur le territoire, et participant à la cohésion sociale, l'inclusion numérique ou encore à l'insertion socio-professionnelle.

**Cinq tiers-lieux interrogés ont pu bénéficier du soutien de l'AMI «Manufactures de proximité»**, porté par l'ANCT et France Tiers-Lieux, programme de soutien destiné à des tiers-lieux dits «productifs», engagés en faveur de la relocalisation de la production.

**La Grange des Roues**, dont le soutien du programme a permis de renforcer son action de structuration d'une micro-filière locale autour du blé. Ce financement a ainsi soutenu le projet de mise en place d'un moulin à farine, d'espaces de cultures de blés anciens, de fours et d'espaces de travail partagés pour les boulangers. Le programme mêle soutien en investissement (200K), soutien en fonctionnement (104K dont 4000€ couvrant les frais de déplacement dans le cadre de la phase d'incubation), et accompagnement en ingénierie de projet (avec un programme d'incubation et 20.000€ pour de l'accompagnement sur mesure).

De la même manière, le programme «Manufactures de proximité» a permis au tiers-lieu agri-culturel **l'Arbre** de développer un laboratoire de transformation de lait mutualisé pour les agriculteurs du territoire.

## Très peu de dispositifs publics spécifiquement dédiés aux tiers-lieux nourriciers

Si les tiers-lieux nourriciers articulent différents dispositifs de soutien, il semble que c'est aussi en raison de l'absence de soutiens publics les ciblant directement. Les financeurs publics, bien que présents, ne sont que rarement spécifiquement orientés vers les tiers-lieux. Les dispositifs de financement thématiques, tels que ceux axés sur l'agriculture/alimentation, la culture ou le numérique, ne ciblent pas directement les tiers-lieux en tant que tels, mais plutôt les actions qui s'inscrivent dans leur politique, quel que soit le statut, la forme ou la diversité d'activités des demandeurs.

Certains programmes comme par exemple «Fabriques de Territoire» ou «Manufactures de Proximité», ont été conçus avec les tiers-lieux. Cependant, ces opportunités de financement restent encore ponctuelles et ne couvrent pas l'ensemble des besoins des tiers-lieux sur le long terme. Par exemple, ils peuvent être destinés à des phases d'émergence ou à des investisse-

ments spécifiques, mais ne fournissent pas un soutien continu pour des aspects clés du développement des tiers-lieux, tels que l'amorçage, les investissements productifs ou la formation. Cette situation soulève donc la question de l'opportunité d'avoir des dispositifs spécifiquement dédiés aux tiers-lieux nourriciers. Leur absence limite aujourd'hui les possibilités de soutenir efficacement certains aspects essentiels de leur développement. Dans cette optique, il est important de réfléchir à des politiques publiques qui reconnaissent et soutiennent pleinement la diversité et la spécificité des tiers-lieux, afin de favoriser leur essor et leur contribution à l'innovation sociale et économique.

## Un soutien public nécessaire, mais incertain ?

### Des durées de financement indéterminées

Les dispositifs de soutien publics sont souvent ponctuels, ou à durée limitée. Les tiers-lieux nourriciers interrogés partagent le constat que les durées de financement se raccourcissent et qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir des engagements pluriannuels. La multiplication des soutiens de courte durée et le manque de visibilité sur la suite créent de l'incertitude et de l'inquiétude. Elle entraîne les tiers-lieux nourriciers dans une forme de course à la recherche de financements pour anticiper le potentiel non-renouvellement d'un soutien, avec parfois de lourdes conséquences sur les ressources humaines, notamment l'augmentation des risques psychosociaux.

### La Smalah

Au sein du tiers-lieu, certains cofondateurs sont devenus salariés pour développer des actions faisant l'objet de soutiens publics, puis ont dû démissionner à la suite de l'arrêt de ces financements, puis sont redevenus salariés avec l'arrivée de nouvelles subventions... Ces allers-retours peuvent créer des situations personnelles difficiles et mettent à rude épreuve l'engagement de ceux qui font vivre les tiers-lieux nourriciers.



Voir la fiche « Rapport au travail »

Cette situation n'est pas spécifique aux tiers-lieux nourriciers, mais concerne plutôt l'ensemble des structures d'intérêt général bénéficiant de subventions publiques.



Voir la fiche « Modèles socio-économiques »

## Des temporalités différentes

Enfin, les temporalités ne sont pas les mêmes entre acteurs publics et tiers-lieux. Les tiers-lieux ont besoin de visibilité à moyen ou long terme afin de se structurer, de se consolider et de mener sereinement leurs actions. Les acteurs publics interviennent plutôt par “secousses” avec des phases d’accélération et des phases plus calmes en fonction du contexte politique (élections, besoins économiques ou sociaux urgents, etc.) et des priorités définies. Or, lorsqu’un sujet est urgent et prioritaire pour une collectivité, il ne l’est pas nécessairement à ce même instant pour le tiers-lieu, qui inscrit son action dans le temps long. Ces différences de temporalité et de rythme génèrent des difficultés dans les coopérations entre tiers-lieux et acteurs publics. Un soutien public peut être interrompu subitement. Un appel à projets peut être lancé de manière inattendue et exiger la constitution d’un dossier de réponse en moins d’un mois. L’attente d’une réponse concernant la signature, ou le versement, d’une subvention peut générer des trous de trésorerie mettant en péril le tiers-lieu nourricier. Ces divergences en termes de temporalités sont également liées à des visions souvent distinctes du développement territorial. Alors que les collectivités locales peuvent être plus enclines à adopter une approche centrée sur la planification à long terme et la gestion des infrastructures, les tiers-lieux privilégient l’expérimentation, l’innovation sociale et la contribution citoyenne.

Pour l’ensemble des acteurs interrogés, il apparaît donc indispensable de privilégier la mise en place de financements publics pérennes, via par exemple l’octroi de conventions pluriannuelles, pour sécuriser les projets et limiter cette « course aux appels à projets et aux financements » qui nuit au bon développement des tiers-lieux et de leurs actions d’intérêt général. Pour les porteurs de projet, bien qu’il semble logique que certains acteurs publics interviennent en amorce sur des durées limitées, notamment au niveau de l’État, les collectivités territoriales, et en particulier le bloc local (commune / intercommunalité), sont plutôt attendues dans un rôle de partenaire stable et sécurisant.

### Le Talus

tiers-lieu marseillais, privilégie l’action et les projets concrets avec différents acteurs ; comme avec la DREAL (l’état) et la société SRL2 (gestionnaire et constructrice de l’autoroute) avec qui L’association Heko Farm (porteuse du projet Le Talus), a signé une convention tripartite d’occupation temporaire du lieu. Le tiers-lieu revendique aujourd’hui une position non partisane qui lui permet de travailler avec différents courants politiques.

Dans le processus de reconnaissance des tiers-lieux nourriciers par les acteurs publics, un enjeu majeur réside dans la réussite du « pari politico-médiatique », comme l’a souligné un membre d’un tiers-lieu nourricier. Afin d’être crédibles auprès des collectivités

territoriales, les tiers-lieux doivent apparaître comme des acteurs bien établis localement et soutenus par les habitants. Deux critères principaux sont identifiés comme déterminants pour cette reconnaissance : premièrement, l’impact social, environnemental et économique du tiers-lieu sur le territoire, c’est-à-dire la capacité à montrer des résultats tangibles ; deuxièmement, la mobilisation citoyenne et le dynamisme de la communauté qui constitue le tiers-lieu.

### Au Maquis

a réussi à instaurer un processus d’animation participative engageant activement la population locale. Grâce à une approche inclusive, Au Maquis a mobilisé les habitants autour de ses activités et a suscité un fort sentiment d’appartenance à la communauté. Cette dynamique a conduit la collectivité locale à reconnaître progressivement Au Maquis comme un partenaire incontournable dans les prises de décision concernant les questions alimentaires sur le territoire. La consultation régulière des comités locaux de l’alimentation, composés d’habitants et de représentants du tiers-lieu, est désormais considérée comme une étape indispensable avant toute décision publique.

## La mise en réseaux des tiers-lieux : se coordonner pour convaincre et participer à la construction de politiques publiques

La plupart des tiers-lieux nourriciers interrogés aspirent à transformer les systèmes alimentaires et agricoles, en faveur d’une agriculture plus écologique – «une agriculture respectueuse du vivant et des ressources naturelles» – et d’une alimentation saine et durable – «pour permettre à tous de mieux manger». Une part importante des acteurs au sein des tiers-lieux nourriciers cherche ainsi à insuffler des changements profonds et à promouvoir des politiques qui encouragent la durabilité, la diversité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires locaux. C’est en partie pour ces raisons que les tiers-lieux se mettent en réseau, afin de faire entendre leurs propositions et de mettre en lumière des pratiques et modes d’action alternatifs.

Le réseau Sud Tiers-Lieux a organisé plusieurs temps de travail avec des acteurs publics de la région, à différentes échelles territoriales, sur le sujet des tiers-lieux nourriciers. Une journée régionale de rencontre entre tiers-lieux nourriciers a été organisée et a permis de convaincre les partenaires publics de l'intérêt d'associer les tiers-lieux nourriciers aux politiques alimentaires. Le réseau a ainsi pu intégrer le comité régional de l'alimentation (CRALIM) pour y représenter les tiers-lieux nourriciers. Le réseau organise également des temps d'échanges entre agents publics et élus, dans le cadre de temps de la Communauté des Acteurs Publics Engagés pour les tiers-lieux (CAPE\*), en partenariat avec France Tiers-Lieux et l'ANCT. 4 journées ont permis de faire connaître la culture et les pratiques des tiers-lieux.

**« Notre réseau régional de tiers-lieux réalise un travail essentiel d'acculturation mutuelle entre tiers-lieux et acteurs publics. Il permet de réunir les tiers-lieux et de mutualiser des moyens pour accompagner la mise en place de politiques publiques adaptées ».**

La co-fondatrice d'un tiers-lieu nourricier

**« Grâce au travail d'acculturation des réseaux nationaux et locaux, on observe très concrètement un changement de posture des acteurs publics : une meilleure écoute, du soutien, le terme 'tiers-lieux' qui apparaissent dans les appels à projets, etc. »**

Le fondateur d'un tiers-lieu nourricier

## Acteurs publics et tiers-lieux apprennent à se connaître et à travailler ensemble

Le développement du phénomène des tiers-lieux reste récent et difficile à appréhender pour une partie des acteurs publics. C'est d'autant plus vrai pour les tiers-lieux à dimension nourricière. Ce sont souvent les services en lien avec l'innovation numérique ou l'économie sociale et solidaire qui sont les plus familiers de ce type d'initiatives. Nos enquêtes terrain indiquent que les agents publics qui travaillent sur l'agriculture et l'alimentation sont souvent plus éloignés.

On observe en effet des différences de culture, de manières de faire et de langages entre les acteurs publics et les tiers-lieux. Les tiers-lieux invitent à une co-construction des politiques publiques qui ne se limite plus à consulter pour décider, mais consiste à faire ensemble. Les tiers-lieux mettent l'accent sur l'expérimentation citoyenne et l'adaptabilité, ce qui peut parfois être en décalage avec le formalisme et certaines contraintes des institutions publiques

**« Chez nous on voit qu'il y a une méconnaissance des tiers-lieux du côté des politiques alimentaires et agricoles. »**

Un porteur de projet de tiers-lieu nourricier.

Si les tiers-lieux nourriciers partagent ces constats sur la difficulté de se comprendre et de coopérer entre collectivités et tiers-lieux, ils sont nombreux à observer que les relations sont plus faciles aujourd'hui qu'il y a 5 ou 10 ans. De plus en plus d'acteurs publics se montrent informés et investis sur la question des tiers-lieux. En Occitanie, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) porte une attention particulière aux projets de tiers-lieux nourriciers et a initié plusieurs actions de soutien. La Région Occitanie est également mobilisée sur le sujet et a financé l'accompagnement de quatre lycées agricoles pour développer des démarches de tiers-lieux nourriciers. Certains élus sont désormais très acculturés à la question tiers-lieux et souhaitent s'en saisir.

**À Villeurbanne**, c'est un élu de la Ville qui a été à l'initiative de la création du tiers-lieu L'Archipel, avec l'ambition de créer sur le territoire un lieu hybride accueillant plusieurs structures sociales autour de l'alimentation.

Les rapprochements se développent et participent d'une acculturation mutuelle. L'engagement fort de l'État et la mise en lumière du mouvement des tiers-lieux à l'échelle nationale a, selon plusieurs tiers-lieux nourriciers interrogés, contribué à accélérer ces rapprochements en rassurant les collectivités territoriales hésitantes, en donnant à voir l'intérêt des tiers-lieux, en diffusant des réussites locales et des exemples inspirants. Le développement ces dernières années d'événements (Faire Tiers-Lieux, rencontres nationales et régionales des tiers-lieux nourriciers, etc.), de webinaires et de ressources documentaires (rapports, guides, fiches, exemples de conventions, etc.) sur le sujet des tiers-lieux nourriciers, rassure et facilite les coopérations avec les acteurs.

**« La perception qu'avaient les acteurs publics sur ce projet a beaucoup évolué dans le temps. On constate une appropriation par les politiques et par les institutions de ce que c'est un tiers-lieu. Il y avait auparavant un manque d'informations et de connaissances de ces dynamiques. On a clairement pu constater les évolutions depuis 4 ans. Les tiers-lieux commencent à faire leurs preuves, à être compris et reconnus par les acteurs publics ».**

Le fondateur de tiers-lieu

## Des tiers-lieux nourriciers impliqués dans la construction des politiques publiques locales

Parmi les tiers-lieux nourriciers observés, plusieurs ont été associés à la construction de certaines politiques publiques par leurs collectivités territoriales. C'est le cas de la Métropole de Toulouse (avec **EDENN** et **Le 100e Singe**), de la Ville de Marseille (avec le **GRAIN** de la Vallée et Le Talus) et de la commune de Lauris (avec Au Maquis).

Le soutien au développement de tiers-lieux nourriciers, mais pas uniquement (culturels, productifs, etc.), fait partie des priorités de la métropole de Toulouse, qui vise à : « Mailler le territoire métropolitain de lieux totem ESS fédérateurs, des sites vitrines qui hébergent les entreprises et qui stimulent l'innovation et la coopération tout en créant du lien avec les citoyens » « Toulouse Métropole Impact », la politique de développement économique de Toulouse Métropole dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale, a ainsi été construite avec les tiers-lieux du territoire. Les tiers-lieux (dont EDENN et le 100e Singe) ont fait partie de groupes de travail qui ont permis d'élaborer la feuille de route de cette politique locale, autour de trois axes : l'innovation sociale, l'alimentation, et le logement.

Pour les porteurs de projet interrogés, ces collaborations entre tiers-lieux et collectivités restent cependant à approfondir et à encadrer. L'implication des tiers-lieux dans la co-construction fait rarement l'objet d'un partenariat formalisé, conduisant les acteurs à contribuer bénévolement, à puiser sur leur temps et leur budget pour participer à ces travaux. La place donnée à ces contributions est également dépendante de la bonne volonté des élus et agents publics impliqués : il n'y a que peu de garanties que les propositions des tiers-lieux nourriciers soient retenues, et aucun engagement formel sur l'usage réel qui en sera fait. À l'inverse, la majorité des tiers-lieux nourriciers interrogés regrettent que les collectivités ne s'appuient pas sur les tiers-lieux comme espaces de co-construction avec les citoyens, comme lieux de débat et de participation active. Les collectivités pourraient-elles davantage aller vers les tiers-lieux et les communautés locales engagées plutôt que l'inverse ?

**« On se sent parfois invités pour donner une légitimité ou pour être observateur d'une démarche déjà cadrée, alors qu'on a réellement des idées et des projets collectifs à proposer. »**

Un gestionnaire de tiers-lieu

**« C'est toujours aux tiers-lieux de rentrer dans les espaces de dialogue institutionnel mis en place par les collectivités. C'est souvent à sens unique. Et ce temps mobilisé bénévolement par les tiers-lieux nourriciers pour contribuer est trop rarement mis à profit. Si les collectivités prenaient le temps de réinventer les espaces de dialogue en travaillant autrement la co-construction des politiques publiques : plus proche du terrain, dans des espaces qui parlent aux gens, en partant de leurs questionnements... Tout le monde y gagnerait. La concertation, c'est rarement en salle avec des modes d'animation top-down que ça donne le plus de fruits »**

La fondatrice d'un tiers-lieu

## **Les actions des tiers-lieux participent pleinement aux politiques de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**

Les retours de quelques agents publics et élus interrogés permettent de préciser la perception que les acteurs publics ont du rôle des tiers-lieux nourriciers dans les PAT : ils amènent des idées, des actions, des propositions qui font écho et peuvent nourrir la stratégie du PAT. Ce sont aussi des espaces "neutres", qui favorisent la fédération des différents acteurs du territoire.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) font partie des collectivités les plus citées pour leur soutien aux tiers-lieux nourriciers : **Le GRAIN de la Vallée** et le Parc des Calanques ; **Au Maquis** et le Parc du Luberon ; **Les Serres de Beaudreville** et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ; **La Grange des Roues** et le PNR du Ventoux. Les raisons exprimées par les PNR pour l'intégration des tiers-lieux nourriciers dans leur PAT sont diverses : « dynamiser les circuits courts » ; « valoriser le patrimoine gastronomique local » ; « soutenir les agriculteurs et les producteurs locaux » ; « sensibiliser les habitants à une alimentation saine et responsable » ; « contribuer au développement économique tout en préservant les ressources naturelles dans leurs territoires ».

Certains tiers-lieux prennent les devants sur les politiques alimentaires locales, allant jusqu'à lancer eux-mêmes des initiatives ressemblant à des formes de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). **La Smalah** a lancé en 2020 une « Démarche Alimentaire Territoriale » visant à relier citoyens, producteurs locaux et collectivités pour favoriser l'installation d'agriculteurs et le développement de circuits courts. La commune de Saint-Julien-en-Born a ainsi rapidement pris part et soutenu ce projet. Deux autres tiers-lieux interrogés ont également été les moteurs de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, aux côtés de leurs collectivités.

**« En tant que chargée de mission PAT sur le territoire, j'ai tout intérêt à m'appuyer sur des dynamiques collectives, des communautés agissantes telles que les tiers-lieux nourriciers, qui fédèrent déjà plusieurs acteurs de l'alimentation locale autour d'objectifs qui vont dans le même sens que les priorités de notre PAT : une alimentation plus saine et durable, une agriculture locale privilégiant les circuits courts et respectueuse de l'environnement... »**

Une chargée de mission PAT

## **Certaines collectivités territoriales jouent un rôle moteur dans l'émergence de tiers-lieux nourriciers**

À Villeurbanne, le tiers-lieu de **L'Archipel** est à l'initiative d'un élu, et est aujourd'hui porté par la Mairie de Villeurbanne. Co-construit avec deux associations (le MAS et les Restos du Coeur), qui font partie de la gouvernance, le tiers-lieu sert de terrain d'expérimentation et d'action pour les politiques publiques liées à l'alimentation, à la précarité et à la démocratie alimentaire, ainsi qu'à un projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation initié par la collectivité.

Pour encourager l'émergence de tiers-lieux sur les territoires, et notamment la mixité des usages et l'hybridation des activités qui en découlent, qu'elle en soit à l'origine ou en soutien, la collectivité territoriale est invitée à déplacer son regard, changer de posture, en acceptant une programmation depuis les usages (plutôt que de programmer des services), en favorisant la libre appropriation et l'évolutivité des espaces.

Le bon fonctionnement d'un tiers-lieu dépend de l'impulsion et de l'implication d'une communauté d'usagers soudée où chaque individu est en posture de contributeur -et pas seulement de bénéficiaire. La collectivité locale pourra nourrir le projet de tiers-lieu par sa connaissance du territoire au travers de diagnostics partagés, faciliter la mise en réseau avec le tissu associatif, politique et économique du territoire. Cette démarche induit un déplacement dans la posture et les référentiels existants : d'initiateur à facilitateur, de commanditaire à connecteur permettant de soutenir des coopérations territoriales tout en laissant sa place à l'expérimentation et au droit à l'erreur.

## **Des freins à lever pour renforcer les collaborations public - tiers-lieux ?**

Différents freins ont été identifiés suite aux interviews menées avec des acteurs publics et des tiers-lieux nourriciers.

Le premier frein identifié est celui des ressources financières : les collectivités n'ont pas de canaux financiers qui permettraient de soutenir le développement des tiers-lieux nourriciers et, plus largement, les moyens financiers sont insuffisants par rapport aux besoins et aux ambitions des politiques alimentaires territoriales.

La réussite des partenariats entre acteurs publics et tiers-lieux repose trop souvent sur quelques personnes engagées (élus ou agents publics) qui sont acculturés et prennent de leur temps pour créer des passerelles entre ces deux mondes. Les projets de tiers-lieux et les partenariats public - tiers-lieux gagneraient à être identifiés plus clairement comme des priorités dans le cadre des PAT et des politiques alimentaires.

L'absence de soutiens dédiés à ce que certains appellent la « R&D sociale » apparaît comme un frein important pour le développement des tiers-lieux nourriciers. Les dispositifs de soutien et les politiques territoriales s'intéressent principalement aux projets déjà existants, qui ont fait leurs preuves, et laissent de côté l'expérimentation. Pourtant cette phase d'essai-erreur ou de recherche collaborative, qui nécessite du temps (parfois long) et des moyens, est celle qui permet de trouver des solutions adaptées aux besoins locaux, en mobilisant les forces vives du territoire.

La coopération territoriale, priorité de l'ensemble des PAT, apparaît comme une injonction qui n'est que trop rarement accompagnée de moyens, compétences et ressources nécessaires pour faire vivre et développer cette coopération. L'animation de temps de rencontre ou de réunions par un agent public est insuffisante et peut même s'avérer contre-productive (perte de temps, épuisement des acteurs, etc.). La coopération territoriale ne peut pas fonctionner si elle est conduite uniquement par la collectivité, si elle repose sur la participation bénévole des acteurs du territoire et sans compétences ou outils d'animation coopérative. Un premier pas pour les collectivités pourrait être de soutenir les tiers-lieux nourriciers où se développent des coopérations locales plutôt que d'instaurer des espaces institutionnels à côté des tiers-lieux. Soutenir les tiers-lieux dans leur animation de la coopération territoriale permettrait de reconnaître le travail, réalisé de facto, de création de passerelles et d'espaces de rencontre entre différents mondes sociaux.

**« Il faut que la commande publique favorise l'initiative locale et les projets d'intérêt général comme les tiers-lieux nourriciers. Par exemple avec des cahiers des charges obligeant à impliquer au moins une organisation associative et citoyenne dans les projets d'aménagements, par exemple des espaces verts. »**

**Le fondateur d'un tiers-lieu nourricier**

## Des solutions à apporter ?

Plusieurs solutions ont été identifiées par les tiers-lieux nourriciers pour lever ces freins :

- **Augmenter les ressources financières** des institutions publiques pour soutenir les tiers-lieux nourriciers.
- **Développer des ressources et des formations** sur les tiers-lieux nourriciers à destination des acteurs publics, afin de renforcer l'acculturation et la diffusion au sein des institutions publiques. Dans la continuité de certains guides et formations qui voient le jour.
- **Mettre en place des politiques de soutien** aux formes de recherche et développement sociale : phases de test, d'essai-erreur, où des collectifs citoyens tentent d'animer des démarches de coopération et de construire des réponses aux besoins du territoire.
- **Faire de la commande publique un levier de développement** d'une économie locale et durable.

## Conclusion

La collaboration des tiers-lieux nourriciers avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) représente un enjeu fort pour la suite de nos travaux, qui visent à promouvoir et étendre les initiatives de tiers-lieux nourriciers au sein des politiques alimentaires. Pour ce faire, diverses actions seront menées à la suite de cette étude : l'organisation de rencontres régionales entre PAT et tiers-lieux, la conception d'un guide sur le rôle des tiers-lieux dans les PAT, et l'identification d'actions communes à mettre en œuvre entre les réseaux de tiers-lieux, les réseaux de PAT, les collectivités territoriales, les DRAAF et le ministère de l'Agriculture.

---

**Auteurs de la fiche :** Rémy Seillier, Alice Bouchet et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)

**Relecteurs :** Juliette Peres (FAB'LIM), Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux), Manon Jaccard (Réseau Cocagne), Silvain Demann (Demand'SA)

**Direction artistique :** Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)

**Financement :** Fondation Carasso et DRAAF Occitanie